

## L'EMBAUCHE DE JEUNES MOUCHARDS—DEMANDE DE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

[Traduction]

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Même si on s'est opposé à ma motion sur le renvoi de la question au comité permanent de la justice et des questions juridiques tout à l'heure, pourrait-il songer à présenter une motion dans ce sens si c'est qu'il ne trouvait pas le libellé de ma motion acceptable? Autrement dit, chargerait-il ce comité d'étudier la question pendant qu'il en fait l'examen lui-même?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Monsieur le président, comme je l'ai indiqué, je voudrais d'abord voir quel est le contenu du rapport, à la suite de l'enquête qui sera dirigée par le commissaire, après quoi j'indiquerai quelle est la meilleure ligne de conduite à suivre.

Il se peut fort bien que le rapport démontre que les faits sont faux ou partiellement faux. A ce moment-là, les honorables députés pourront juger par eux-mêmes, lorsque j'en ferai l'exposé, quelle serait la meilleure ligne de conduite à suivre pour qu'on obtienne la pleine vérité.

Le but de cet exercice est sûrement de trouver la vérité. Si on ne peut pas l'avoir par voie normale,—c'est la meilleure voie à suivre—on prendra alors des mesures plus extraordinaires.

## L'EMBAUCHE DE JEUNES MOUCHARDS—LES DIRECTIVES DONNÉES

[Traduction]

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, le ministre est-il en mesure, à ce stade, de préciser qu'aucune directive pareille n'existe au regard de cette question, ou bien laissera-t-il l'incertitude régner au sujet des jeunes indicateurs à la solde de la police, dans des circonstances semblables à celles qui entourent l'affaire Eadie?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Monsieur le président, puisque l'honorable député insiste, je puis lui exposer quelle est la philosophie . . .

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le ministre se déclare prêt à exposer la doctrine de son ministère sur cette question, ce qui devrait à mon avis être fait à l'appel des motions et non pas durant la période des questions, d'autant plus que celle-ci est déjà bien écornée.

## DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DE L'EMBAUCHE D'INDICATEURS

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le présent cas mis à part, le ministre serait-il disposé à faire à la Chambre à l'appel des motions une déclaration énonçant la politique du gouvernement et de la Gendarmerie royale au sujet du recrutement des indicateurs, surtout quand il s'agit de mineurs?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Monsieur le président, une politique bien précise existe à ce sujet, mais je préférerais d'emblée en traiter lorsque le rapport

me sera présenté, et je ne pense pas que cela prenne plusieurs jours. J'espère que nous serons en mesure de faire rapport à la Chambre la semaine prochaine et à ce moment-là, je pourrai exposer très clairement quelle est la politique que nous suivons dans ce domaine.

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ NATIONALE

## LES MESURES DE GUERRE—LE PAIEMENT PAR QUÉBEC DES FRAIS DES SERVICES DES FORCES ARMÉES

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que la présence de l'Armée dans la province de Québec, au mois d'octobre dernier, a nécessité des dépenses supplémentaires, le très honorable premier ministre serait-il en mesure de nous dire aujourd'hui si la province de Québec sera forcée de payer ou non ces frais supplémentaires?

**Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur le président. Le conseil des ministres a étudié cette question ce matin même, et je dois envoyer incessamment une lettre au premier ministre Bourassa pour lui dire que, étant donné les circonstances particulières de l'application de la loi sur les mesures de guerre, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de percevoir de paiement de la province de Québec.

## QUÉBEC—L'ACQUITTEMENT DES FRAIS DES OPÉRATIONS MILITAIRES ET LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

[Traduction]

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant répéter en substance la question que je posais mardi dernier au ministre de la Défense nationale. Sa réponse n'avait pas été alors consignée au compte rendu. Le gouvernement canadien a-t-il l'intention de réclamer des modifications à la loi sur la défense nationale pour accéder aux exigences de la province de Québec qui voudrait que le gouvernement fédéral supporte les frais des forces armées au Québec?

**L'hon. Donald S. Macdonald ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, ma réponse qui était non mardi est devenu oui après la réunion du cabinet ce matin. Non seulement nous nous occuperons de la situation du Québec, mais aussi des arriérés de cinq autres provinces qui doivent certains montants au gouvernement fédéral, y compris la province dont le chef de l'opposition (M. Stanfield) était déjà premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

\* \* \*

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

## LES ALLÉGATIONS DE MENACES DE REPRÉSAILLES DE LA CHINE À L'ÉGARD DE CHINOIS ÉTABLIS À VANCOUVER

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question, qui porte sur une affaire fort inquiétante pour des milliers de Chinois de ma circonscription, s'adresse au premier ministre. Nous dirait-il si, pour la